

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 28 - 30 mai 2003

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2003/INF/6
19 mai 2003
ORIGINAL: ANGLAIS

ÉVALUATION RÉALISÉE À LA DEMANDE D'ECHO DE SES CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet d'informer les membres du Conseil d'administration de l'évaluation menée à la demande de l'Office humanitaire de la Commission européenne (ECHO) des programmes du PAM financés par ECHO. Le processus d'évaluation a été lancé en avril 2002, par une lettre du Directeur d'ECHO adressée au PAM, et s'est achevé le 24 avril 2003, par la visite du Directeur exécutif adjoint à Bruxelles pour participer à une réunion du Comité de l'aide humanitaire.
2. ECHO procède non seulement à l'évaluation de programmes et projets spécifiques, mais également à l'évaluation de sa collaboration avec certains partenaires. Alors qu'au cours des années précédentes, ECHO a fait mener des évaluations de son travail avec les organisations non gouvernementales (ONG) et le HCR, il a décidé au début de l'année 2002 d'entreprendre l'évaluation des programmes du PAM qu'il finance. L'évaluation avait pour objectif de tirer des conclusions sur le moyen d'intensifier la coopération entre les deux organisations. L'Afghanistan, l'Érythrée, la Serbie et la République-Unie de Tanzanie ont été les pays sélectionnés pour les études de cas.
3. Conformément aux règles et procédures d'ECHO, l'évaluation a été effectuée sur la base d'un appel d'offres restreint par des experts indépendants n'appartenant pas à la Commission. Un projet de mandat a été soumis au PAM le 28 avril 2002, et mis au point en consultation avec le Programme. Le Bureau de l'évaluation et du suivi (OEDE) était alors le centre de liaison pour cette évaluation.

LE PROCESSUS

4. Les experts ont commencé leur travail en effectuant des visites à Bruxelles et à Rome. Des missions ont eu lieu dans les quatre pays concernés pendant la période août-octobre 2002. En novembre 2002, l'équipe d'évaluation a tenu une première séance de bilan à Bruxelles à laquelle ont participé les chargés de programmes et le personnel des services d'évaluation des deux organisations. Une réunion ultérieure s'est tenue en février, mois au cours duquel les rapports d'évaluation ont été établis. Le Directeur d'ECHO accompagné d'une petite délégation a par la suite effectué une visite au PAM à Rome le 28 mars afin d'étudier les conclusions de l'évaluation, les relations futures et les mesures à prendre.
5. Comme de coutume pour les évaluations réalisées à la demande d'ECHO, les rapports ont été soumis, le 20 mars, au Comité de l'aide humanitaire, qui se réunit chaque mois et se compose de représentants des États membres de l'Union européenne. Le Directeur exécutif adjoint du PAM et le Directeur d'ECHO ont tous deux participé à une réunion le 24 avril 2003, durant laquelle les rapports ont été débattus. Les représentants des futurs États membres de l'Union européenne ont également participé à cette réunion.



QUESTIONS

6. Les principales questions traitées dans le cadre de l'évaluation portaient sur la capacité du PAM à se procurer et transporter de grandes quantités de vivres, l'établissement des rapports, l'efficacité par rapport au coût, l'évaluation des besoins et les partenariats du Programme avec les partenaires d'exécution. Selon les constatations établies, ECHO et le PAM sont des partenaires naturels, mais les procédures et règlements propres à chaque organisation sont parfois incompatibles.

CONCLUSION

7. Le processus d'évaluation avait déjà donné lieu à des rencontres fructueuses et intenses entre ECHO et le PAM, rencontres au cours desquelles les problèmes soulevés par l'évaluation avaient été élucidés et résolus. Un nouvel accord cadre financier et administratif entre les Nations Unies et la Commission européenne a été signé le 29 avril 2003 à New York. Cet accord permettra de simplifier les termes et les procédures, facilitant ainsi la coopération entre ECHO et le PAM.

LE RAPPORT

8. Le rapport de synthèse complet sur l'évaluation et les résumés des études de cas pour chacun des quatre pays peuvent être consultés sur le site web d'ECHO à l'adresse (http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/reports_2002_fr.htm). Des copies du rapport de synthèse peuvent être obtenus sur demande au Bureau de l'évaluation.

